



Nantes, le 25 juin 2010

HORAIRES DES AGENCES LA DIRECTION VEUT IMPOSER SON DICTAT

Depuis l'annonce par la direction de vouloir retarder les fermetures des agences jusqu'à 19h, la position de l'intersyndicale n'a pas changé. Nous sommes unanimes, les propositions de la direction sont injustes, inappropriées et illégitimes, donc irrecevables.

Son argument majeur ne repose que sur des suppositions : une fermeture tardive permettrait un apport de PNB supplémentaire, certes pas dans l'immédiat, comme elle aime à le souligner, mais sans doute, dans quelques années. Sa proposition d'ouverture des agences le jeudi après midi augmente déjà considérablement l'amplitude de l'activité commerciale, et semble être suffisante au regard des horaires pratiqués par la concurrence.

Pour les organisations syndicales, travailler plus tard ne servirait à rien. La CEBPL est en bonne santé économique et financière. Les excellents résultats de 2009 comme les prévisions de 2010 sont là pour le confirmer. D'autres, en Caisse d'Épargne, s'y sont cassés les dents et ont rebroussé chemin, aucune autre caisse régionale ne ferme ses agences après 18h.

Les grandes lignes des propositions de la direction :

- **un schéma général avec une fermeture de toutes les agences (y compris celles uni-personnelle) à 18h30 et débauche prévue à 18h40**
- **un schéma conquête avec ouverture d'une vingtaine d'agences (190 salariés) fermant à 19h00, débauche prévue à 19h10**
- **la suppression de la réunion du jeudi au profit d'un brief quotidien**

De plus l'accord proposé aux organisations syndicales prévoit des mesures d'exception pour les agences situées en zone commerciale, ainsi qu'un élargissement du schéma conquête sur simple consultation du Comité d'Entreprise.

L'ensemble de ces dispositions est très inquiétant pour les conditions de travail qui vont être dégradées ainsi que pour le peu de respect de la vie privée des salariés.

Aujourd'hui les réunions de négociations se résument à un dialogue de sourds où chaque partie campe sur ses positions. Tous les arguments développés par l'intersyndicale pour conserver les horaires actuels sont balayés par la direction qui tente un passage en force.

SEULE UNE MOBILISATION MASSIVE DU PERSONNEL PEUT FAIRE RECULER LA DIRECTION SUR SES POSITIONS.

- Aussi des militants syndicaux se déplaceront dans les agences pendant toute la période estivale pour échanger avec vous et répondre à vos interrogations. Ils vous inviteront à signer une pétition qui démontrera votre l'hostilité à prolonger vos horaires de travail le soir.
- Dès la rentrée, les organisations syndicales organiseront des assemblées générales décentralisées qui décideront des actions à mener.

Une chose est sûre, sans une mobilisation massive des salariés, les nouveaux horaires s'appliqueront dès le mois d'octobre.

Ne cédon pas au chantage à la fermeture d'agences ou aux licenciements. Montrons-leur que nous sommes toujours debout et que toute atteinte à notre vie privée sera sévèrement sanctionnée.